

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024 AU 23 JANVIER 2025

Les principales activités de Triumvirate consistent à entreposer, trier et regrouper des matières dangereuses résiduelles (MDR) en vue de les expédier vers des entreprises autorisées à les traiter. L'initiateur désire ajouter à ses installations actuelles un procédé de traitement comprenant une unité de désorption thermique anaérobie qui permettrait de récupérer les substances organiques contenues dans les MDR en vue de les valoriser. Selon lui, le taux de valorisation des MDR passerait de 70 % à 75 % avec l'ajout de ce nouveau procédé. Comme il prévoit qu'à terme ce procédé permettrait de traiter jusqu'à 30 000 t de MDR par année, le projet ferait passer les quantités de MDR transitant sur le site à plus de 36 000 t.



Photographie fournie par Triumvirate Environmental

À retenir

La commission d'enquête émet des constats et des avis portant notamment sur la provenance et la gestion des MDR, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air et les risques technologiques pour déterminer les avantages et inconvénients du projet. En voici un aperçu :

- ▶ La commission estime que de 62 % à 90 % des MDR qui seraient traitées par Triumvirate à Contrecœur proviendraient de son centre d'élimination de Lowell au Massachusetts, une valeur s'approchant de 90 % étant plus probable selon son analyse.
 - ▶ La commission observe que l'initiateur n'a pas démontré que son projet répondrait à la demande de traitement de MDR organiques des établissements québécois, à l'échelle de la capacité de traitement de son procédé.
 - ▶ Le projet entraînerait des émissions des gaz à effet de serre (GES) qui s'ajouteraient au bilan du Québec et l'enfouissement de près de 3 000 t de noir de carbone dans un LET du Québec chaque année.
 - ▶ Le Québec ne pourrait profiter du fait que les émissions de CO₂ biogénique associées à la combustion des huiles organiques ne sont pas prises en compte dans l'inventaire des émissions de GES, parce que ces huiles seraient exportées à une cimenterie de l'Ontario. Le taux de valorisation du procédé proposé correspondrait au quart de la masse des matières qui y seraient traitées.
 - ▶ Lorsque le procédé fonctionnerait à pleine capacité, le taux de valorisation global des activités de traitement au site de Contrecœur, en tenant compte de la gestion inchangée des solvants, diminuerait à 36 % de la masse des MDR reçues, comparativement à un taux actuel moyen de 70 %.
- Après examen de l'information recueillie au cours de l'audience publique et au terme de son analyse et de son enquête, la commission conclut que, tel qu'il est présenté, ce projet s'apparente davantage à de l'élimination qu'à de la valorisation de MDR et est d'avis que le projet proposé par Triumvirate présente trop d'inconvénients pour le Québec par rapport aux avantages qu'il pourrait lui procurer. En conséquence, la commission d'enquête recommande de ne pas autoriser le projet.
- Toutefois, la commission considère que la désorption thermique anaérobie est une avenue prometteuse qui pourrait être mise à profit au Québec, si les conditions favorables permettant des retombées positives pour la province étaient réunies.

L'audience en bref

4
séances
pour mieux
comprendre
le projet et
exprimer son
opinion

100
personnes
présentes
aux séances



7
mémoires
déposés

4
mémoires présentés
en séance publique

Le rapport contient

94
pages

7
chapitres

41
constats

12
avis

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, [CLIQUEZ ICI](#).

Participation citoyenne

Le chapitre 2 fait état des préoccupations et des opinions du public. Il y est notamment question :

- ▶ Des effets environnementaux du projet
- ▶ De l'accès à l'information
- ▶ Des émissions atmosphériques
- ▶ Des risques d'accidents et des mesures d'urgence



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec